



PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL

NOTE AUX OPERATEURS 01



ACCÈS ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Accès et gestion durable de la ressource en eau



Résumé

Dans les zones humides sahéniennes, il faut travailler à une planification et des aménagements co-construits entre les différents acteurs du fait :

- de l'attrait et des fonctions multiples des dépressions qui correspondent à autant de points d'abreuvement
- de l'incidence environnementale néfaste de la construction de puisards.

Depuis quelques décennies, certains pays (Tchad, Burkina Faso, Sénégal) testent l'implantation à la périphérie des dépressions des mares artificielles par excavation et de petits barrages, le long des axes de transhumance et à l'intérieur des aires de pâturage contiguës. Il s'agit d'une avancée méthodologique en termes de diversité et de complémentarité d'ouvrages.

La taille et la gestion des stations de pompage ou des forages pastoraux sont en débat depuis plusieurs décennies. Il faut persévérer dans la recherche-action pour offrir des solutions de co-gestion viables et durables avec ce type d'ouvrage hydraulique d'intérêt, mais de gestion complexe.



Les aménagements hydro agricoles n'intègrent pas suffisamment de diversité des points d'abreuvement selon les services attendus et le PRAPS doit apporter une sécurisation en la matière.

Enjeux pour PRAPS

- ✓ La lecture des droits d'usage et des différents modes de gestion des points d'eau va de pair. Les approches sociales et techniques sur un même point d'eau se superposent.
- ✓ La construction de puits neufs, la réhabilitation ou le remplacement d'ouvrages anciens doivent être

Accès et gestion durable de la ressource en eau



une priorité que la stratégie doit préciser selon les régions

✓ Pour les puits modernes, l'amélioration technique dans la construction et l'entretien des puits et les innovations de modes de gestion apparaissent comme deux axes stratégiques majeurs.

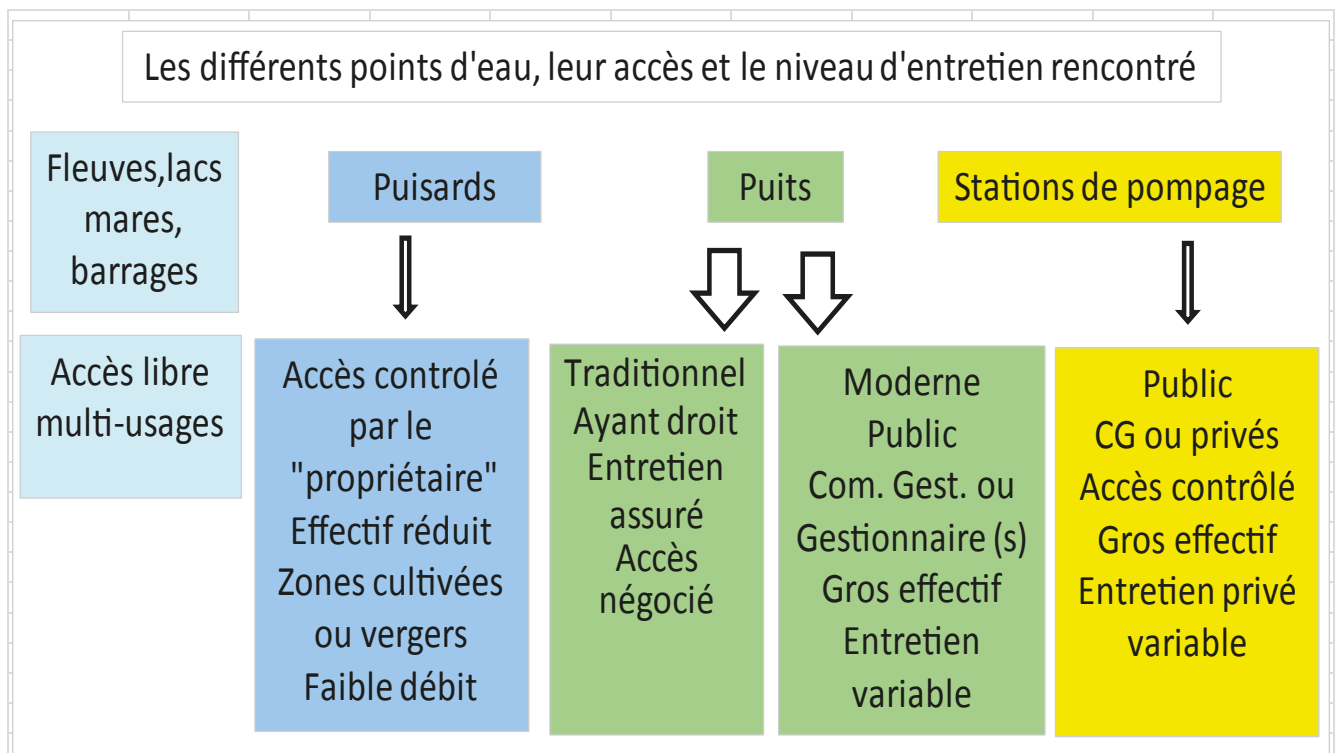
La stratégie d'intervention de la composante 2 du PRAPS s'intéresse aux enjeux de gestion durable des ressources naturelles, eaux et pâturages, et à la sécurisation des différentes mobilités pastorales de petite et grande amplitude. Cette intervention intègre dans les réalisations dans les six pays concernés l'implantation, la réalisation et la gestion d'ouvrages d'hydraulique pastorale utiles aux éleveurs, durables par leur qualité technique et par leur mode de gestion et d'entretien.

Synthèse des acquis et recommandations dans la zone PRAPS

✓ Les droits d'usage et d'exploitation des points d'eau et des parcours attenants

Durant l'histoire récente du milieu pastoral et agro-pastoral, diverses formes d'usage et de gestion des points d'eau ont coexisté. Elles ont successivement illustré les niveaux de droits d'accès et d'usage, tantôt acquis par l'antériorité, tantôt imposés (ou perçus comme tels) par un pouvoir externe au groupe social (institution étatique, organisation religieuse...).

Il y a lieu de distinguer :



Accès et gestion durable de la ressource en eau



- les droits coutumiers (complexes et diversifiés en fonction des groupes),
- le droit islamique (droit de la soif, par ex.),
- le droit étatique.

Diversité des droits d'accès et d'usage correspondants par type de points d'eau

Les types de points d'eau sont définis en annexe 1

- ✓ Cas de l'eau de surface : lacs, fleuves et mares naturelles ou artificielles

Les eaux de surface (mares et cours d'eau) restent le plus souvent en accès libre (Boulli au Burkina Faso, mares au Tchad et au Mali). Cette ressource permet aux pasteurs de pallier les tendances de privatisation de l'eau de certains puits et forages publics. Durant la saison des pluies et une partie de la saison froide, les pasteurs utilisent donc judicieusement cette ressource disponible et gratuite. L'absence de travail d'exhaure et la rapidité d'abreuvement rendent ces points d'eau de surface particulièrement attractifs malgré des risques sanitaires parfois sensibles pour le bétail et les hommes.

- ✓ L'aménagement des points d'eau de surface devra veiller à sécuriser l'accès des troupeaux sur des lieux privilégiés et sécurisés.

- ✓ Cas des puisards

En début de saison sèche, ces ouvrages simples de conception (fonçage en petit diamètre sans cuvelage ou parfois avec un cuvelage rudimentaire confectionné avec les branchages et sans captage complexe) permettent d'abreuver les animaux, de bénéficier de l'ombrage qu'il y a généralement dans les dépressions et des bons pâturages qui se trouvent à proximité de ces milieux relativement « humides ». Toutefois, il faut mentionner que l'eau reste de qualité assez médiocre et le débit des puisards est faible (bien moins du m³ à l'heure). Ce dernier point constitue en revanche un facteur de régulation de l'accès au pâturage pour les groupes qui exercent la maîtrise foncière des sites concernés.

À cause des multiples exploitations agro-pastorale et rurale de l'eau des puisards, l'usage pastoral se complexifie, notamment pour les grands troupeaux. Situés principalement dans les lits des cours d'eau temporaires et dans les cuvettes, les puisards subissent des contraintes similaires à celles des points d'eau de surface. On observe en effet la réalisation d'aménagements agricoles qui ne tiennent pas toujours compte de l'usage pastoral qui est traditionnellement et historiquement exercé sur le lieu en question. Les cultures de contre saison obstruent des zones traditionnellement réservées à l'abreuvement et au repos des troupeaux. Si l'accès est possible, les équipements de surface destinés à l'abreuvement se révèlent alors, soit inexistantes, soit inadaptés.

- ✓ L'aménagement de puits pastoraux « modernes » devra veiller à faire coexister les différents usages de l'eau sur le moyen terme dans les milieux humides naturellement attractifs.

- ✓ Cas des puits pastoraux modernes et « traditionnels »

Le puits pastoral constitue souvent l'ouvrage clef de l'hydraulique pastorale qui permet d'exploiter une eau de profondeur issue de différents aquifères durant la période la plus critique pour les pasteurs ; c'est-à-dire la saison sèche chaude où la survie du troupeau est réellement en jeu. Dans le mode de vie

Accès et gestion durable de la ressource en eau



pastoral, les puits sont le recours ultime pour l'abreuvement des troupeaux lorsque les points d'eau de surface et les puisards tarissent et ne permettent plus de valoriser les pâturages. Le puits en tant que point d'eau devient un passage obligé pour les déplacements, pour la survie de l'élevage transhumant et d'un mode de vie singulier.

Chaque tribu ou groupe de tribus s'identifie à un parcours et à son puits correspondant à travers un chef de canton ou de tribu, qui assure la répartition de la ressource pastorale par l'exploitation de tous les puits publics (cimentés). Le débit relativement limité des puits à exhaure manuelle limite la fréquentation des ouvrages et donc constitue aussi un facteur de régulation de l'accès aux pâturages, contrairement aux forages à exhaure motorisés et stations de pompage qui peuvent concentrer beaucoup plus de troupeaux exerçant alors une pression beaucoup plus forte sur le pâturage environnant.

Il existe ainsi au moins trois grands modes de gestion des puits pastoraux modernes et traditionnels:

- Une gestion traditionnelle selon une approche socio-foncière basée sur la concertation et la négociation entre les usagers. Cette gestion est contrôlée par le ou les groupes qui exercent la maîtrise foncière du site et des pâturages alentour. Ceci permet d'exercer une véritable régulation de l'exploitation du pâturage, l'accès par les tiers étant négocié en fonction d'accords sociaux de réciprocités et de la situation variable des pâturages. L'accès à l'eau est gratuit, mais les usagers financent souvent les équipements d'exhaure et les réparations.
- Il existe également une gestion par une association ou un groupement d'éleveurs (comité de gestion, comité de gestion paritaire, association d'usagers de l'eau via la collectivité). L'accès à l'eau est payant selon la forme déterminée par l'organisation en vue de financer l'entretien des forages et des pompes notamment. Ce mode de gestion « moderne » inspiré de l'hydraulique villageoise est encouragé par l'Etat à travers certains projets. Il fonctionne rarement de manière efficace (problèmes de gestion des fonds d'entretien) et équitable. Il se traduit dans certains cas par une « privatisation souterraine » des ouvrages publics par des notables ou autorités qui financent directement l'entretien.
- Enfin la gestion peut être déléguée par l'Etat et les collectivités à un opérateur privé. L'accès à l'eau est alors payant selon la forme déterminée par les usagers, sur la base d'un acte de délégation de gestion de l'ouvrage (souvent forage à exhaure motorisée évoqué ci-après).

✓ L'aménagement des puits devra ancrer l'ingénierie sociale dès le départ (avant les travaux) de manière à rendre l'usage et la gestion durable.

✓ Cas des forages à exhaure motorisés et des stations de pompage

La politique de création des stations de pompage ou de forages en zone pastorale a débuté dans les années 50-60 en Afrique Centrale et de l'Ouest. Elle visait l'exploitation du fourrage en augmentant l'accès aux aires de pâturage à travers une disponibilité assurée, tant en quantité, qu'en qualité de l'eau d'abreuvement avec des objectifs pas toujours affichés de sédentarisation des pasteurs pour une meilleure appréhension de ces systèmes. En effet, les forages et les stations de pompage motorisées permettent d'exploiter des pâturages jusqu'alors inaccessibles en saison sèche.

Dès les années 70-80, il est apparu des faiblesses de cette politique. Parallèlement au développement de l'élevage, la création des stations de pompage à gros débit (30 à 50 m³/h.) a contribué aussi à une dégradation relative des pâturages autour des zones de forages (auréoles de dégradation de 1km de diamètre), mais qui restent très localisées. En outre, des difficultés de gestion collective des forages ont impliqué de nombreuses tentatives d'appui à des processus complexes de gestion collective à mettre en œuvre. Les

Accès et gestion durable de la ressource en eau



forages du Ferlo au Sénégal ont été les objets de nombreux projets successifs plus ou moins réussis, ils ont au final permis une forme de «villagisation» de ces lieux avec développement de services aux populations pastorales (santé humaine et animale, éducation, accès à l'eau potable pour les familles, marchés et commerces).

Aujourd'hui bon nombre de forages pastoraux connaissent toujours des difficultés de fonctionnement dues à une gestion opaque (tarif inéquitable de l'eau, phénomène d'exclusion), voire à un non-fonctionnement des instances de gestion ou bien encore de manque d'entretien et de maintenance. Ces difficultés, combinées avec la forte demande stratégique du couple eau/pâturage a donné l'occasion à certaines personnes politiquement et économiquement influentes de procéder à une appropriation de certains forages. Il est toutefois vrai que les éleveurs restent tributaires de la technique d'exhaure dans ce type d'aménagement. Il n'est donc pas concevable d'installer des forages et de livrer des pompes sans coupler l'aménagement avec un mécanisme de maintenance et de gestion efficace et durable. Devant l'impasse de la gestion communautaire, une innovation basée sur une prestation de service permettant une délégation privée de la gestion a été mise en place dans certaines régions (Sénégal avec les ASUFOR-REGFOR, PADESO/PRODESO à Nara au Mali) sur les forages couplés aux stations de pompage.

La délicate dissociation de la gestion de l'eau et de celle des pâturages entrave la pleine légitimité du prestataire de service. Sans en réfuter le principe, cette délégation partielle de gestion présente d'importantes difficultés. Elle peut déboucher assez souvent sur une gestion exclusive et inéquitable pour l'accès aux ressources (tarifs d'abreuvement exorbitants, discriminants pour les transhumants de passage, distant socialement du groupe qui maîtrise la gestion du point d'eau). De plus, la présence d'un prestataire de service ne se traduit pas forcément par une transparence accrue dans la tenue des comptes de gestion. En effet, avec l'arrivée d'un prestataire, l'élargissement du nombre d'acteurs complexifie et trouble la compréhension de la gestion pour les simples usagers. Chacun renvoie à l'autre la responsabilité de la mauvaise gestion pourtant bien définie dans les contrats.

Des marges d'innovations existent en termes de stations de pompage. Certains projets (Tchad, par exemple) ont innové en mettant en place des stations de pompage de taille modeste (château d'eau de 10 m³ avec un moteur de 5 KVA) sur forage localisées sur les axes de convoyage du bétail.

✓ Les acteurs, avec l'appui du projet, devront imaginer un mode de gestion adéquat afin de garantir l'accès à tous d'une manière équitable (tarif) et de mettre en place une gestion durable et apaisée de la station de pompage et du point d'eau correspondant.

Enseignements majeurs pour le projet et principes

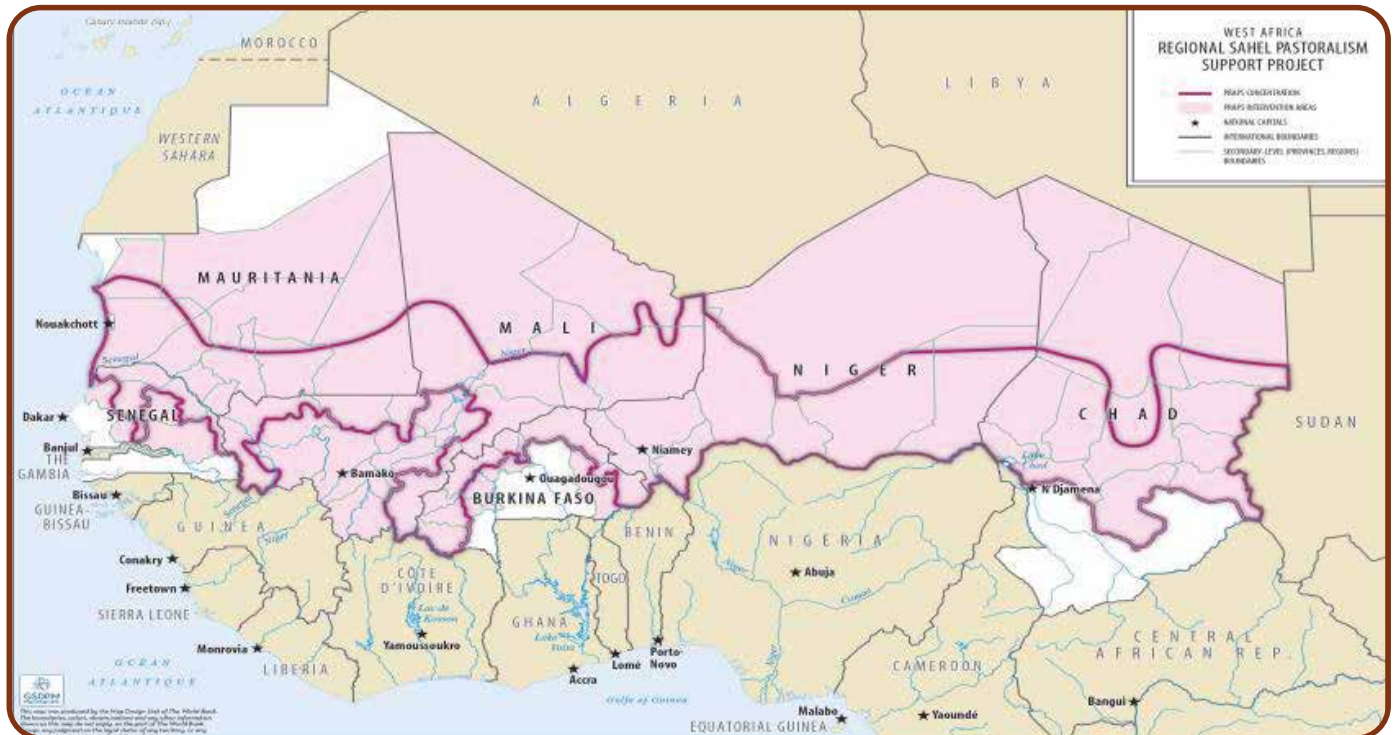
✓ Identifier les différents points d'eau et leur utilisation durant l'année (calendrier d'usage), les besoins des usagers, y compris durant les périodes de crise (repli en cas de sécheresse) et les ayant droits fonciers dont ils dépendent.

✓ Prévoir de l'ingénierie sociale durant tout le processus d'implantation, de construction et d'exploitation de nouveaux points d'eau. Construire le plus en amont possible de l'aménagement les accords sociaux correspondants et les faire valider et diffuser par les autorités locales.

✓ Privilégier une lecture saisonnière et spatiale des enjeux et problématiques des besoins en eau d'abreuvement durant l'année en lien avec les réglementations existantes selon les types de points d'eau et selon les législations (avec la nécessité de prendre en compte la décentralisation dans certains pays : maîtrise d'ouvrage communale, fonds d'entretiens régionaux).

✓ Animer le dialogue à l'échelle intercommunale et interdépartementale pour prioriser les sites d'ouvrages pertinents et consensuels à réaliser.

Accès et gestion
durable de la ressource
en eau



Zones d'intervention

Contributeurs

Bonnet B.,
Diop A.T.,
Guibert G.,
Ickowicz A.

Responsable

PRAPS

Mise en page

PRAPS

Infoline : www.cilss.int / www.praps.cilss.int